
Arrêté et adresse des administrateurs du département des Deux-Sèvres qui se plaignent des faits articulés par Ingrand le 25 fructidor et demandent une loi contre les calomniateurs, lors de la séance du 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Arrêté et adresse des administrateurs du département des Deux-Sèvres qui se plaignent des faits articulés par Ingrand le 25 fructidor et demandent une loi contre les calomniateurs, lors de la séance du 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 214-215;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16888_t1_0214_0000_12

Fichier pdf généré le 07/10/2019

12

La société populaire de Dun-sur-Loire [ci-devant Châteaudun, Eure-et-Loir], **demande que le gouvernement révolutionnaire soit maintenu dans son énergique activité.**

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités de Salut public et de Sûreté générale (15).

13

L'agent national du district de Senlis [Oise] **envoie l'état des matières d'or et d'argent qui ont été envoyées à la monnaie, se montant à 29 marcs 4 gros d'or, 6 020 marcs 4 onces 5 gros d'argent, et 4 171 marcs 6 onces de galons d'or et d'argent.**

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus des domaines nationaux (16).

14

Le comité révolutionnaire du district de Breuide [?] **témoigne ses craintes sur les mises en liberté et sur les communications qu'on permet aux détenus; il invite la Convention à apprendre aux autorités constituées que l'inertie et le modérantisme ne doivent pas remplacer la terreur et l'oppression.**

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (17).

15

Les administrateurs du département des Deux-Sèvres demandent qu'on mette hors de la loi ceux qui provoquent des mesures ultra révolutionnaires; ils se plaignent des faits articulés par Ingrand dans la séance du 25 fructidor; ils demandent une loi contre les calomnieux, la liberté des opinions, et assurent la Convention nationale de leur attachement.

Mention honorable, insertion au bulletin (18).

[*Arrêté de l'administration des Deux-Sèvres, séance publique du 1^{er} jour s.c. an II*] (19)

(15) P.-V., XLVI, 221. *Bull.*, 29 vend.

(16) P.-V., XLVI, 221. *Bull.*, 16 vend. (suppl.)

(17) P.-V., XLVI, 221-222.

(18) P.-V., XLVI, 222. *Bull.*, 29 vend. *Mess. Soir*, n° 775.

(19) C 321, pl. 1345, p. 3.

Egalité, Liberté, Mort aux tyrans

Un membre a donné lecture d'un article du *Moniteur*, séance de la Convention nationale du 25 fructidor, portant :

« INGRAND. Je viens par des faits confirmer ce qu'a dit Collot. Dans les départemens de l'ouest, la contre-révolution est faite, car les patriotes sont incarcérés etc., etc... »

L'administration, vivement indignée d'une calomnie qui pourrait en imposer à toute la France.

Considérant que son silence serait criminel et semblerait confirmer les faits fausement avancés par Ingrand, si elle différait un seul instant à les démentir, rassurer ses administrés et à éclairer la Convention nationale et la France entière sur le véritable esprit de ce département qui a tant de fois été calomnié.

A arrêté qu'il sera fait une adresse à la Convention nationale en tête de laquelle sera transcrit le présent arrêté. Que cette adresse sera imprimée, lue, publiée et affichée dans toutes les communes du ressort et envoyée aux quatre-vingt quatre départemens et aux représentans du peuple délégués dans les départemens et près l'armée de l'Ouest.

[*Les administrateurs du département des Deux-Sèvres à la Convention nationale*]

Les ennemis de la République terrassés de toutes parts par nos armées, cherchent à nous diviser; à étendre la guerre civile pour nous faire entrégorger et former de la France un vaste chaos, sous lequel ils ont le fol espoir d'en-sevelir notre liberté et leurs crimes. Ils n'ont plus de ressources que dans la calomnie, diviser pour régner, voilà leur but.

Mais nous ne le souffrirons pas, représentans fidèles, vous pour qui le bonheur du peuple est tout; écrasez donc ces pygmées qui enrayent depuis si longtemps le char de la révolution; maintenez le règne de la justice, mettez hors de la loi, tous ceux qui demandent et employent des mesures *ultra-révolutionnaires*; car eux aussi, ils conspirent contre l'unité et l'indivisibilité de la République.

Nous vous demandons justice, représentans du peuple; Ingrand a dit dans votre séance du 25 fructidor, *dans les départemens de l'Ouest, la contre-révolution est faite etc., etc...*

Si le *Moniteur* dit vrai, Ingrand a trompé la Convention nationale et nous devons donner à la France entière l'assurance que le fait avancé par Ingrand est faux.

Non, elle n'est pas faite la contre-révolution dans les départemens de l'Ouest et elle ne se fera pas.

Etrangers à toute espèce de partis, notre point de ralliement a été et sera toujours la représentation nationale et nous sommes heureux dans ce moment de pouvoir vous assurer que la masse de ce département veut la république une et indivisible et qu'elle ne reconnoîtra jamais d'autre autorité que celle de la Convention.

Nous vous demandons au nom de la patrie

allarmée de maintenir la liberté des opinions, de rétablir l'union qui doit régner parmi vous et de rendre une loi sévère contre les calomniateurs.

Restez à votre poste, citoyens représentants, guidés le char de la révolution d'une main ferme et hardie; écrasés les suppôts de la tyrannie, que la justice soit à l'ordre du jour, assurés le bonheur du peuple et songés qu'il est debout prêt à anéantir tout ce qui voudrait porter atteinte à ses droits et à la représentation nationale.

VAUDE, SAUZEAU, PIET fils, BERNARDIN,
MORAND, *secrét. général.*

16

La société populaire de Cusset, département de l'Allier, invite la Convention nationale à s'occuper de l'instruction publique : elle propose un mode pour cet établissement.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'Instruction publique (20).

17

Le 24^{ème} bataillon de la Charente, à l'armée de l'Ouest, applaudit à la chute de Robespierre et de ses complices, félicite la Convention sur son énergie, l'invite à réprimer l'ambition et l'intrigue, et promet que ses baïonnettes forceront la victoire à rester fidèle à la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (21).

[*Le 24^{ème} bataillon de la Charente, à l'armée de l'Ouest, à la Convention nationale, s. d.*] (22)

Représentants,

Est-ce au moment où la république menaçait, par ses triomphes, les trônes des tirants coalisés, où toutes les factions intérieures semblaient anéanties et comprimées par la vigueur et l'activité des lois révolutionnaires, que la Convention devait s'attendre à voir éclore au milieu d'elle la plus horrible de toutes les conjurations?... Notre sang s'est glassé... Nous avons frémi de voir qu'en des mains impures ait si longtemps résidé le ressort du gouvernement, et de ce que la confiance du peuple ait si longtemps reposé sur ces testes coupables!... Les laches! ils ont trahi l'un et l'autre; eh bien! qu'ils aillent dans les tombeaux apprendre à ceux

qui les ont précédé dans cette honorable carrière le résultat de cette dernière perfidie, et que leur supplice annonce d'avance à leurs successeurs le salaire que la justice du peuple leur prépare... insensés! ils croyaient déjà disposer de l'armée et l'associer à leurs indignes forfaits, comme si l'armée et ses victoires pouvaient être le patrimoine de tel ou tel individu, et l'instrument du crime!... ils se partageaient la France comme si aucun complot, aucunes puissances humaines pouvaient jamais rompre le faisceau indivisible : emblème heureux de sa force et de sa durée!

Graces à vous, toutes ces folles prétentions, toutes ces illusions de l'orgueil, toutes ces tentatives du moderne triumvirat sont évanouies et rentrées dans le néant avec ceux qui les avaient formées... Le patriotisme modeste, la vertu obscure et tranquille vont reprendre leur ascendant sur cette popularité hypocrite et turbulente qui a failli perdre la république... La journée du 9 thermidor a mis le seau à votre gloire et à notre indépendance.

Achevez, citoyens représentants, de conjurer, par votre énergie, les orages que l'ambition dévorante et l'intrigue astucieuse fomentent autour de vous. Fixez par la sagesse de vos lois et l'austérité de vos principes le bonheur au milieu d'un peuple qui vous a confié ses intérêts les plus chers. Nous, nous saurons par notre audace et nos irrésistibles bayonnettes forcer la victoire à nous demeurer fidèle.

J.N. CLAUD, *capitaine commandant*
et une demi-page de signatures.

18

Les citoyens de la commune d'Aurillac, département des Landes, applaudissent à la chute des triumvirs; témoignent leur admiration et leur reconnaissance à la Convention nationale sur son énergie et ses glorieux travaux; l'invitent à rester à son poste et à porter dans leur contrée un intérêt qui puisse y rendre l'air plus sain, l'eau plus salubre et la terre plus féconde.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'Agriculture (23).

19

Boisset, représentant du peuple, écrit de Mâcon le 5 vendémiaire; il annonce que ses opérations sont finies dans le département de l'Ain, que l'esprit public y est bon, et que les habitants de cette contrée

(20) P.-V., XLVI, 222. *Bull.*, 29 vend.

(21) P.-V., XLVI, 222.

(22) C 321, pl. 1350, p. 25.

(23) P.-V., XLVI, 222-223. *Bull.*, 24 vend. (suppl.); *Gazette Fr.*, n° 1005.